

CONSEIL COMMUNAL DU 19 SEPTEMBRE 2019  
GEMEENTERAAD VAN 19 SEPTEMBER 2019

REGISTRE  
REGISTER

<b>Présents</b>	Ingrid Haelvoet, <i>Président du Conseil communal/Voorzitter van de Gemeenteraad</i> ;
<b>Aanwezig</b>	Christian Beoziere, <i>Bourgmestre f.f./Wvd Burgemeester</i> ; Mohamed Ridouane Chahid, Véronique Levieux, Pascal Freson, Ali Ince, Martine Raets, Muriel Duquennois, Habibe Duraki, <i>Echevin(e)s/Schepenen</i> ; Guy Vanhengel, Marc Bondu, Alain Vander Elst, Hicham Talhi, Belma Tek, Véronique Mbombo Tshidimba, Firyan Kaplan, Jean-Philippe Mommart, Housini Chairi, Latifa Benallal, Martine Lion, Sébastien Lepoivre, Alessandro Zappala, Jean-Luc Muleo, Philip Surmont, Nordine El Farouri, Dirk Langhendries, Inês Rodrigues, Claire Finné, Elsje Bouttelgier, Philippe Michotte, Arsim Jakupi, José Garcia Martin, Richard Christiaens, David Cordonnier, <i>Conseillers communaux/Gemeenteraadsliden</i> ; Rachel Vanderhaegen, <i>Secrétaire communal f.f./Wvd. Gemeentesecretaris</i> .
<b>Excusés</b>	Rudi Vervoort, <i>Conseille(è)r(e) Communal(e)/Gemeenteraadslid</i> ;
<b>Verontschuldigd</b>	Dirk Borremans, <i>Secrétaire communal/Gemeentesecretaris</i> .

Ouverture de la séance à 19:30  
Opening van de zitting om 19:30

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

**SECRÉTARIAT COMMUNAL - GEMEENTESECRETARIAAT**

19.09.2019/A/0001 **Nous vous informons que ce Conseil communal est convoqué à la demande d'au moins un tiers des membres du Conseil communal, à savoir Mesdames et Messieurs : Bondu, Vander Elst, Talhi, Tek, Mommart, Chairi, Lion, Langhendries, Rodrigues, Finné, Bouttelgier, Michotte et Garcia Martin. Ils ont demandé de pouvoir discuter des quatre thèmes suivant : 1. Plan triennal - budget - déclaration de politique générale. 2. Demande d'information sur le statut des travaux de l'école Popelin ainsi que sur l'inauguration de l'école. 3. Question concernant le projet "Geuzenberg". 4. Question concernant le Square de l'Accueil.**

**Wij informeren u dat deze Gemeenteraad wordt bijeengeroepen op verzoek van tenminste één derde van de leden van de Gemeenteraad, te weten de Dames en Heren : Bondu, Vander Elst, Talhi, Tek, Mommart, Chairi, Lion, Langhendries, Rodrigues, Finné, Bouttelgier, Michotte en Garcia Martin. Ze vroegen om volgende vier onderwerpen te kunnen bespreken : 1. Driejaarlijks plan - begroting - algemene beleidsverklaring. 2. Verzoek om informatie over de voortzetting van de werken van de school Popelin evenals over de inhuldiging van de school. 3. Vraag betreffende het project "Geuzenberg". 4. Vraag betreffende de Onthaalsquare.**

**1) Plan triennal — budget — déclaration de politique générale**

Lors du dernier conseil communal, à l'issue d'une question posée sur les problèmes

d'investissement de la bibliothèque néerlandophone, est apparu qu'il y avait un problème général au sein de l'administration communale. Aucun investissement n'est possible et le budget est reconduit sur le principe du 12<sup>ème</sup> provisoire, ce qui ralentit ou même paralyse certains services. Parallèlement, le conseil ne dispose toujours pas de déclaration de politique générale alors qu'elle doit guider l'action du collège pour les 6 années de la législature. La seule réponse reçue à ce jour est que la situation bloque sur le plan triennal (année 2021) et aucune date de résolution n'a pu être fournie. Cette situation est inacceptable, c'est pourquoi :

Les conseillers communaux demandent d'avoir des explications complètes et précises sur les points bloquants du plan triennal et de pouvoir en débattre. En outre, ils demandent au collège de fournir une date à laquelle ce plan triennal sera bouclé par le collège et de s'engager à tout mettre en œuvre afin que celui-ci soit terminé le plus rapidement possible et au plus tard le 15/10/2019 pour transmission à la tutelle.

## **2) Demande d'information sur le statut des travaux de l'école Popelin ainsi que sur l'inauguration de l'école.**

Les conseillers communaux aimeraient recevoir un rapport détaillé des manquements à la construction de l'école Marie Popelin, au jour de la rentrée scolaire du 02/09/2019 et au jour de ce conseil communal extraordinaire avec un planning du collège pour la résolution complète des problèmes.

Par ailleurs, des photos visibles sur un post du 2 septembre de la page Facebook de la commune montrent une inauguration officielle (coupure du ruban, écharpe scabinale portée par les échevins et le bourgmestre) à contrario de ce qui a été annoncé au précédent conseil communal, à savoir une inauguration officieuse pour laquelle il n'était pas nécessaire d'inviter les conseillers communaux. Les conseillers communaux aimeraient avoir des explications sur le statut officiel ou non officiel de cette inauguration.

## **3) Question concernant le projet " Geuzenberg"**

La maison du Geuzenberg (et les terrains autour) a été achetée en 2006 pour 500.000 euros par la commune. Une étude a déjà été réalisée pour aménager le site et des maquettes avaient même été réalisées.

Une enquête publique a été menée en 2011 auprès de la population.

Dans la note d'orientation de la politique communale 2015-2018 il est indiqué :

"Pour ce qui est du Geuzenberg : une étude est menée en vue d'une rénovation subsidiée des lieux ainsi que l'examen de diverses pistes quant à la destination future et pérenne de ce lieu emblématique de la Commune."

Pouvez vous nous expliquer à ce stade quel sont les projets que la commune propose? Quel est le résultat de cette étude ? Un projet de cette ampleur devrait pouvoir être choisi par l'ensemble du conseil communal en tenant aussi compte de l'avis des Everois.

## **4) Question concernant le Square de l'Accueil**

Le projet d'aménagement du Square de l'Accueil remonte à de nombreuses années; des maisons ont été achetées par la commune et sont actuellement dans un état de délabrement avancé rendant leur occupation impossible. Cette situation qui perdure est délétère pour tout le quartier.

Un concours avait été organisé en 2012. Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur le projet retenu, l'état d'avancement de celui-ci, les enquêtes réalisées auprès de la population et à quel stade en sont les procédures en matière d'urbanisme.

*Monsieur Christian Beoziere, Bourgmestre f.f., donne lecture du texte repris ci-dessous.*

### Question 1 :

Le plan triennal est en cours d'élaboration. Il présente un mali à l'exercice propre pour 2021.

Le Collège a longuement travaillé à l'analyse de toutes les dépenses de fonctionnement de même qu'à la recherche de ressources nouvelles. Cette analyse touche à sa fin.

Elle doit permettre la présentation du plan au Comité d'accompagnement, résultat de la tutelle régionale. Et ensuite être adoptée définitivement au Collège et présentée au Conseil Communal.

La déclaration de politique générale est prête et est à la traduction.

Quelques repères de temporalité.

Il va de soi que le Collège s'applique au quotidien à résoudre l'équation, qui n'a rien de simple nous le reconnaissons.

1 élément nouveau, apparu ce mardi matin, vient compromettre la gestion du tableau Ethias par une contestation de la légalité de l'action, chose contraire à ce que la Tutelle nous a annoncé précédemment.

### Question 2 :

Demande d'information sur le statut des travaux de l'école Popelin ainsi que sur l'inauguration de l'école.

L'ouverture de l'école Marie Popelin a exigé des différents secteurs de l'administration communale un travail acharné à un rythme élevé, avec une coordination transversale presque hebdomadaire ces derniers mois, visant 1 seul objectif : ouvrir au 02.09.2019. Des réunions de préparation ont eu lieu les 19/7, 25/7, 2/8, 9/8, 14/8, 22/8 et 29/8. Cet objectif a été atteint, certes avec une occupation partielle du bâtiment, mais avec l'ouverture de toutes les classes qui étaient prévues, 5 classes maternelle et 3 classes primaire, ceci avec l'approbation de la FWB.

L'inauguration dont vous parlez a été organisée afin d'une part, remercier tous les agents communaux ayant collaboré à ce projet tellement important pour notre commune : contribuer à la construction et l'ouverture d'une nouvelle école est une expérience unique pour les agents de l'administration avec des retombées très positives quant à la collaboration inter-secteurs. D'autre part, cette inauguration était essentielle pour la nouvelle équipe éducative de l'école, vu que nous avons finalisé tous les recrutements le 20.08.2019 au Collège. Inaugurer ensemble ce magnifique bâtiment en organisant une visite des lieux, a permis à cette nouvelle équipe de s'approprier son nouveau environnement de travail et de commencer à s'installer avec motivation et persévérance. Une pré-inauguration a eu lieu le 27/8 dans des conditions difficiles.

Il s'agissait donc d'une inauguration non-officielle par définition puisque le bâtiment n'est pas encore finalisé, mais bien opérationnelle visant à remercier nos agents communaux et à introduire la nouvelle équipe éducative et ce sans absolue certitude à ce moment-là.

La salle de sport, le réfectoire, le grand atrium, les cuisines, une série de classes ainsi que pôle administratifs ne sont pas, à ce jour, finis. L'entreprise s'est engagée en date du 11 septembre 2019 à finir les travaux d'ici la fin du mois de septembre. Vu les décalages de planning déjà constatés par les agents du service architecture, la commune n'organisera une réception provisoire que si l'ensemble des travaux sont réalisés, que les conditions de réception technique sont réunies. L'occupation de l'ensemble du bâtiment ne sera effective qu'à partir du moment où le bâtiment sera en état de procès réception provisoire complète. Le constat du 19/8 est que les travaux ne sont pas terminés et ne le seront pas pour le 2/9.

Une ouverture partielle est encouragée sur proposition de M. Schoolmeesters. Les zones seront compartimentées (voir plan). Les pompiers marquent leur accord. Je décide d'ouvrir l'école sous réserve de la réalisation de tout cela. Le collège du 27/8 marque son accord. Les engagements de profs ont eu lieu au Conseil du 29/8. La direction a été désignée le

29/8 au Conseil Communal, et au Collège du 9/7/2019.

Il y a eu une rencontre avec un haut fonctionnaire de la fédération Wallonie-Bruxelles le 23/8.

La visite des pompiers programmée de longue date a eu lieu le 21/8. Ils ont marqué leur accord sur le plan d'occupation temporaire.

Une rencontre avec tous les parents concernés a eu lieu le mercredi 28/8. Une visite sur site a eu lieu le samedi 31/8.

La rentrée des classes a eu lieu le 2/9 à 8h30.

### Question 3 :

A propos du Geuzenberg :

La rénovation du Geuzenberg est toujours d'actualité.

Elle fait partie d'une série de trois projets qui forment l'ensemble du 'campus' Maison communale, reprenant la rénovation du Geuzenberg, la construction d'un immeuble à l'avenue H. Conscience 264, la rue Desmet 39.

Le timing de ce projet est le suivant :

Achèvement du Master plan « campus » communale avec l'étude de faisabilité : fin 2019.

Définition programme du Geuzenberg : 2020.

Dépôt du permis d'urbanisme : 2022.

Obtention du permis d'urbanisme : 2023.

Marché de travaux : 2023.

Réalisation de chantier : 2023-2024.

### Question 4 :

A propos du Square de l'Accueil :

Ce projet d'ampleur a vu son permis périmé en 2018.

La question se pose soit de relancer ce projet à l'identique soit de le faire correspondre à la vision/stratégie du développement de la commune, notamment du point de vue de la densité, de la complexité de réalisation et de la gestion. Ce projet doit pouvoir correspondre aux intentions du projet de plan communal de développement dans lequel le choix d'un développement raisonné est préconisé.

A l'heure actuelle, l'ensemble de l'îlot donne (par contre) une mauvaise image de la commune et les bâtiments restants sur ces parcelles sont dans un état d'insalubrité avancé. Ces bâtiments feront l'objet d'un arrêté pour leur démolition. En parallèle, un projet d'occupation temporaire des terrains à bâtir est à l'étude.

L'objectif est de permettre à la population de profiter de cet espace tout en maintenant le réfectoire de Clair Vivre pendant la durée de révision du projet, la définition d'un nouveau projet et l'examen d'un nouveau permis.

## **SECTEUR SUPPORT LOGISTIQUE - SECTOR LOGISTIEKE ONDERSTEUNING**

19.09.2019/A/0002 **Convention entre la Commune d'Evere et la CPAS dans le cadre du marché conjoint occasionnel portant sur la fourniture de carburant pour l'année 2020.**

**LE CONSEIL**, réuni en séance publique,

Vu l'article 48 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés

de travaux, de fournitures et de services autorisant la mise en place d'un marché unique permettant l'exécution conjointe de travaux, de fournitures ou de services;

Vu la convention ci-jointe régissant ce marché conjoint occasionnel et définissant les obligations des parties en présence;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Sur proposition du collège des Bourgmestre et Echevins;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'accepter les termes de la convention ci-jointe.

**Article 2 :**

De présenter cette convention au Conseil du CPAS d'Evere afin de la faire ratifier et d'ainsi lui donner valeur légale.

**Article 3 :**

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la convention signée.

**Article 4 :**

De reprendre cette délibération sur la liste des délibérations qui doit être transmise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

---

**Overeenkomst tussen de Gemeente Evere en het OCMW van Evere in het kader van de occasionele gezamenlijke opdracht betreffende de levering van brandstoffen voor het jaar 2020.**

**DE RAAD**, vergaderd in openbare zitting,

Gelet op artikel 48 van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten die het invoeren van één unieke opdracht en een gezamenlijke uitvoering van werken, leveringen of diensten toelaat;

Gelet op de bijgevoegde overeenkomst die deze occasionele gezamenlijke opdracht bepaalt en de verplichtingen van de betrokken partijen definiëert;

Gelet op artikel 7 van de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Op voorstel van het college van Burgemeester en Schepenen;

**BESLUIT :**

**Artikel 1 :**

De termen van de bijgevoegde overeenkomst te aanvaarden.

**Artikel 2 :**

Deze overeenkomst aan de OCMW-Raad van Evere voor te stellen teneinde ze te laten bekrachtigen en zo haar wettelijke waarde te geven.

**Artikel 3 :**

Het College van Burgemeester en Schepenen te gelasten met de uitvoering van de ondertekende overeenkomst.

**Artikel 4 :**

Deze beraadslaging op te nemen op de lijst der beraadslagingen welke aan de toezichthoudende overheid dient te worden overgemaakt.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**SECRÉTARIAT COMMUNAL - GEMEENTESECRETARIAAT**

19.09.2019/A/0003 **Question orale inscrite à l'ordre du jour suite à la demande écrite du 17 septembre 2019 de Monsieur José Garcia Martin, Conseiller communal. - Les difficultés de circulation du bus 64 sur certains tronçons de la commune.**

*M. José Garcia Martin, conseiller communal, donne lecture de son interpellation dont le texte est repris ci-dessous.*

Question orale concernant les difficultés de circulation du bus 64 sur certains tronçons de la commune.

Depuis le 22 août dernier, la rue Plaine d'Aviation ainsi que la rue Guillaume Van Leeuw sont devenues à sens unique. La raison de ce changement avait pour objectif de faciliter le passage du nouveau bus articulé 64 entièrement électrique.

Cette modification résulte également d'une enquête publique de voisinage qui a connu une large participation de la part des Everois.

Néanmoins, les changements n'ont pas du tout atteint leurs objectifs de fluidité du 64 en effet, ce dernier est très souvent bloqué lors de son virage entre la rue Guillaume Van Leeuw et la rue Plaine d'Aviation.

Une solution envisageable et raisonnable pourrait être la suppression pure et simple du stationnement côté droit de la voirie au début de la rue Plaine d'Aviation et l'installation de potelet empêchant l'arrêt et le stationnement même provisoire.

En même temps il se pose également la problématique du croisement de 2 bus articulés entre la rue Dekoster, la rue de Paris et la Place de la Paix où circule également le tram 55. L'étroitesse du carrefour empêche simplement tout croisement entre des bus qui font jusque 18 mètres de gabarit.

Ma question est la suivante :

Quelles sont les mesures immédiates que la commune compte prendre afin de résoudre le problème de fluidité du bus 64 sur ces tronçons. Dans quels délais seront-elles mises en œuvre ? Et... quel serait le coût pour la commune ?

*Monsieur Pascal Freson, Echevin, donne lecture du texte repris ci-dessous.*

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a approuvé le Plan Directeur Bus à la date du 19.06.2018.

Selon la S.T.I.B., pour permettre l'exploitation des bus articulés sur les lignes 45 et 64, il était nécessaire de mettre l'avenue G. Van Leeuw (entre la chaussée de Haecht et la rue Plaine d'Aviation) et la rue Plaine d'Aviation (entre la rue G. Van Leeuw et la rue de Paris) en sens unique, puisque la largeur de ces voiries ne permettait pas le croisement de ces bus avec d'autres véhicules.

La S.T.I.B a proposé à la commune d'exécuter en phase test un projet d'aménagement fait essentiellement de marquages au sol et de la signalisation pour mettre à sens unique ces tronçons de rues.

La S.T.I.B. également a également prévu le déplacement de l'arrêt de bus dans la rue de Paris vers la rue Plaine d'Aviation n°5, pour permettre le croisement des bus dans la section à double sens de la rue de Paris.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a approuvé, à la date du 29.01.2019, le fait de demander à la S.T.I.B. d'organiser une consultation des habitants du quartier. Cette consultation a eu lieu le par le biais d'un questionnaire en ligne et d'une réunions avec les riverains le 11.06.2019 à la maison communale.

Il y a eu 200 répondants au questionnaire en ligne. 74% étaient pour la mise en sens unique de l'avenue G. Van Leeuw en direction de la rue Plaine d'Aviation, avec maintien du stationnement et marquage d'une piste cyclable. Alors que 26 % étaient en faveur du maintien du double sens, avec la suppression de 5 arbres et 8 places de stationnement d'un côté de l'avenue.

En ce qui concerne la rue Plaine d'Aviation, 49% des répondant étaient pour sa mise en sens unique en direction de la rue de Paris, avec 20 places de stationnement et 24 arbres en plus. 19% étaient en faveur du maintien du double sens de circulation, avec la suppression de 11 places de stationnement et 12 arbres en plus. Enfin, 32% étaient favorables à la mise en sens unique entre la rue du Renouveau et la rue de Paris et le maintien du double sens de circulation entre la rue du Renouveau et l'avenue G. Van Leeuw, avec 9 places de stationnement et 19 arbres en plus.

La S.T.I.B. a effectué les travaux de marquage et de signalisation pour mettre l'avenue G. Van Leeuw en sens unique vers la rue Plaine d'Aviation et pour mettre la rue Plaine d'Aviation en sens unique vers la rue de Paris. La phase test d'un an a débuté le 22.08.2019.

La STIB consciente des problèmes qui se posent à la suite de la mise en circulation des bus articulés sur les lignes 45 et 64, a proposé à la commune d'effectuer des petites

adaptations de marquages et la pose de miroirs pour sécuriser le passage des bus 45 et 64 au cœur d'Evere. Le service mobilité a marqué son accord pour les 4 propositions, à savoir:

- Dans la rue de Paris, une redéfinition en biais de la zone de livraison avec pose de potelets, laissant toujours une zone de 12 mètres de zone de livraison ;
- Pose d'un miroir à l'angle de la rue de Paris avec la place de la Paix ;
- Dans la rue Plaine d'aviation, petite modification de la délimitation des zones de stationnement à l'entrée de la rue après le carrefour avec l'avenue Van Leeuw ;
- Dans la rue Edouard De Coster, près du carrefour avec la rue St-Vincent, ajout d'un marquage d'interdiction de stationnement et pose d'un miroir.

Ces travaux légers d'adaptation seront exécutés au plus vite (idéalement avant le 27 septembre) par la STIB avec leur propre budget. Dans l'attente de la réalisation des travaux, la S.T.I.B. affecte ses propres agents sur le terrain afin de réguler la circulation.

19.09.2019/A/0004 **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.08.2019 - Approbation.**

Vu l'absence de remarques concernant le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil communal précédent, le procès-verbal est considéré comme adopté.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

---

**Proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad van 29.08.2019 - Goedkeuring.**

Gelet op het gegeven dat geen opmerkingen werden geformuleerd op het ontwerp van proces-verbaal van de vorige vergadering van de Gemeenteraad, wordt het proces-verbaal geacht goedgekeurd te zijn.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

Levée de la séance à 21:45  
Opheffing van de zitting om 21:45

Le Secrétaire communal f.f.,  
De wnd. Gemeentesecretaris,

Le Président du Conseil communal,  
De Voorzitter van de gemeenteraad,

Rachel Vanderhaegen

Ingrid Haelvoet